



IMPORTANT

TOUS MENAGES

JANVIER 2013

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Dans le but de se conformer aux exigences légales relatives à la gestion des déchets et notamment au principe de causalité de la taxation, nous vous informons que le système de collecte des ordures ménagères va changer au début 2013 pour appliquer la taxe au poids. Ces dispositions spécifiques pour notre commune ont été adoptées par notre Conseil communal dans sa séance du 7 mai 2012.

Le ramassage hebdomadaire au porte-à-porte est abandonné au profit d'une collecte centralisée. Ainsi, vous avez certainement pu constater que six points de collecte équipés de containers enterrés à pesée électronique sont installés dans la commune et permettront de déposer vos déchets en tout temps le plus près de votre domicile. Vous les trouvez aux endroits suivants :

- Route St-Germain (abords cure)
- Chemin du Ranty (abords terrain de foot)
- Chemin de la Louye (abords RC)
- Chemin de la Forêt (salle du Battoir)
- Chemin de la Forêt (abords cimetièrre)
- Route du Talent (Malapalud)

L'ouverture des containers et le relevé des pesées sont gérés au moyen d'une carte d'accès attribuée gratuitement à chaque ménage. Les personnes désirant se munir d'une carte supplémentaire pourront l'acquérir au prix de Fr. 15.- l'unité.

La Municipalité a prévu de remettre les cartes d'accès lors d'une matinée d'information qui se déroulera

**samedi 19 janvier 2013 de 10h00 à 12h00
sur le Site de la salle du Battoir.**

Ce sera aussi l'occasion d'observer le fonctionnement du dispositif et de poser toutes les questions utiles.

La carte d'accès est remise à un membre du ménage, accompagnée d'un guide d'utilisation et de la directive communale sur les déchets. Cette directive indique les éléments déterminants de la gestion des déchets à l'échelon de notre commune, tant pour les ordures ménagères que pour les déchets valorisables acheminés à la déchetterie. Elle explique également le principe du financement des déchets qui sera composé d'une taxe au poids de Fr. 0.65 (HT) par kilo et d'une taxe annuelle forfaitaire de Fr. 90.- (HT) par personne majeure. Le règlement communal et la directive pourront aussi être téléchargés sur le site internet de la commune sous le lien : www.assens.ch/dechets. Grâce à ce système de taxe au poids, il n'y a surtout pas lieu d'acheter des sacs taxés, les sacs à ordures normaux, de couleur noir, continuent d'être utilisés.

Les cartes, **indispensables à l'ouverture du container**, qui n'auront pas été retirées durant la matinée du 19 janvier seront envoyées dès le lundi suivant par courrier postal simple, à décharge de la commune, à l'adresse du représentant du ménage.

Il est important de noter que le dernier ramassage au porte-à-porte aura lieu mercredi 30 janvier 2013. Dès cette date, il sera interdit de déposer vos sacs d'ordures en bordure de route.

Nous espérons que ce nouveau procédé donnera parfaite satisfaction à nos habitants.

La Municipalité